



HAL
open science

Qualité d'audit externe et gestion des résultats comptables : Cas de la Tunisie

Fatma Zehri

► **To cite this version:**

Fatma Zehri. Qualité d'audit externe et gestion des résultats comptables : Cas de la Tunisie. LA COMPTABILITE, LE CONTRÔLE ET L'AUDIT ENTRE CHANGEMENT ET STABILITE, May 2008, France. pp.CD Rom. halshs-00526001

HAL Id: halshs-00526001

<https://shs.hal.science/halshs-00526001>

Submitted on 8 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qualité d'audit externe et gestion des résultats comptables : Cas de la Tunisie

Résumé

Cette étude teste empiriquement la relation entre la gestion des résultats et la qualité d'audit externe dans le contexte tunisien. Nous proposons deux indicateurs de la qualité d'audit : la réputation de l'auditeur et la durée de la relation entre l'auditeur et l'audit. Pour la détection de la gestion des résultats, nous avons retenu l'approche des régularisations discrétionnaires estimés sur un échantillon de 93 firmes tunisiennes observées durant la période 1997-2000. Les résultats obtenus, suggèrent que ni les auditeurs « Big Four » ni l'ancienneté de la relation auditeur-audit réduisent l'étendue des pratiques comptables discrétionnaires. Par contre, nous avons trouvé que les Grands Cabinets d'Audit Locaux limitent significativement l'exercice de la discrétion comptable.

Mots clés. Gestion des résultats, qualité d'audit et gouvernement d'entreprises.

Abstract

The purpose of this paper is to study earnings management likely to be associated with audit quality in the Tunisian context.

To detect earnings management we estimate discretionary accruals using a sample of 93 Tunisian companies during the period 1997-2000. The findings show that "Big Four" auditors do not reduce earnings management neither the length of the relation 'auditor- audited'. While, we find that Large Local Audit firms are conservative with regard to discretionary accounting practice.

Keywords. Earnings management, audit quality and corporate governance.

I. Introduction

L'optimisme exagéré dans la fiabilité de l'information financière délivrée aux marchés constitue l'une des causes explicatives des récents scandales financiers connu par le monde entier. Ceci a incité les instances réglementaires à engager des processus de renforcement des structures juridiques des organes de contrôle en particulier l'audit externe.

Aux Etats-Unis, le Public Company Accounting Oversight Board prend désormais en charge la surveillance du respect des règles d'indépendance des auditeurs. Au Canada, le Conseil de Surveillance de la Normalisation en Vérification et Certification vient d'être instauré dans le même objectif. Parallèlement, des lois sur la sécurité financière, telles que le Sarbanes-Oxley Act aux Etats-Unis et les lois de sécurité financière en France et en Tunisie, ont vu le jour. Fin 2002, la Tunisie a été secouée par la faillite de la société BATAM, leader de la grande distribution particulièrement en électroménager. Cette faillite a été annoncée avec des engagements financiers considérables de la société, sans aucune alerte de la part de son commissaire aux comptes.¹ La crise de confiance éclatée par l'affaire BATAM a donné naissance à la loi n°2005-96 relative à la sécurité des relations financières. Cette loi a mis en exergue deux aspects fondamentaux: le renforcement des règles de gouvernance des entreprises et l'amélioration de la qualité d'audit externe.

Les avancées législatives en matière de renforcement des règles d'indépendance des contrôleurs légaux des comptes, couplées à cet intérêt croissant pour la fiabilité des états financiers, se sont concrétisées par le développement d'une lignée de travaux de recherche étudiant la relation entre la qualité de l'auditeur externe et celle de l'information comptable. Il paraît clairement, au niveau de ces études, une anticipation variable de la fiabilité des données comptables en fonction de l'indépendance de l'auditeur et de sa capacité à limiter les pratiques de la comptabilité créative.

La gestion des résultats comptables mesurée à travers les régularisations discrétionnaires reconnues sous la terminologie anglo-saxonne « accruals » a été souvent retenue en tant qu'indicateur de la fiabilité des états financiers.

Dans son aspect positif, la gestion des résultats permet, essentiellement, de répondre à des motivations d'ordre contractuelles et politiques (Watts et Zimmerman, 1978). Dans ce cadre, peu d'intérêt a été porté à l'étude des contraintes visant la réduction de la gestion des résultats, en particulier la qualité d'audit externe et ce dans le cadre des pays issus du modèle comptable euro-continentale, tels que la France ou dans les pays à marchés émergents, tels que la Tunisie.

Sur le plan académique, la littérature met en lumière deux courants théoriques, conduisant à des prédictions différentes, quant aux effets de la qualité d'audit sur les pratiques de gestion des résultats.

La première optique, la plus répandue, est issue des études implantées dans le milieu anglo-saxon et suggère une association négative entre la gestion des données comptables et la

¹ Suite à une action en justice, celui-ci a été condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement pour ne pas avoir révélé des irrégularités au niveau de la comptabilité de l'entreprise.

² Ces composantes du résultat comptable sont issues de la pratique de la comptabilité d'engagement qui se distingue de la comptabilité de trésorerie, principalement par le choix de la date de l'enregistrement des produits et des charges. Les accruals traduisent les comptes de régularisation qui sont principalement les comptes de charges à payer et de produits à recevoir.

qualité de l'audit externe (DeFond et Jiambalvo, 1994 ; Becker et al., 1998 ; Francis et al., 1999 ; Peasnell et al., 2000 ; Gore et al., 2001).

La deuxième optique, issue principalement de quelques travaux récents réalisés dans des pays outre-atlantique, infirme la pertinence de la qualité d'audit dans la réduction de l'ampleur de la gestion des régularisations comptables discrétionnaires (Vander Bauwhede et al., 2003 et Piot, 2001).

En Tunisie, les liens entre qualité d'audit et gestion des résultats ont été très peu explorés jusqu'à l'heure actuelle. Nous proposons, ici, de réviser le thème de la gestion des résultats en choisissant d'étudier empiriquement l'effet normatif contraignant de la qualité d'audit sur le comportement comptable de l'équipe dirigeante. Le cas tunisien nous a paru un terrain d'investigation intéressant en raison de ses spécificités socioculturelles en tant que civilisation arbo-musulmane et de son environnement institutionnel en tant que pays à marché émergent. Ces spécificités pourraient être explicatives des divergences observées par rapport à d'autres milieux.

L'objectif de cette étude est d'explorer le sens de la relation entre la qualité d'audit externe et les ajustements comptables discrétionnaires opérés par les dirigeants sociaux dans le contexte tunisien.

Ce papier est organisé de la manière suivante : dans une deuxième section, nous présenterons différents aspects liés à la fonction d'audit en Tunisie. La troisième section illustre la littérature reliant la gestion des résultats à la qualité d'audit externe. L'échantillon et la méthodologie utilisés seront présentés dans la quatrième section. La cinquième section explicitera les principaux résultats et discussions. Nous concluons cette étude avec la dernière section.

II. L'audit externe dans le contexte tunisien

En tant que deux activités humaines, la comptabilité et l'audit sont largement influencés par la culture de la société où ils sont implantés (Douglas, 1989). De ce point de vue, les spécificités socio-économiques de la Tunisie pourraient affecter particulièrement la gestion des résultats et la qualité de l'auditeur. Nous suggérons que l'examen du cadre légal de la profession des contrôleurs légaux ainsi que la structure du marché d'audit et l'analyse de la perception de la qualité de l'auditeur dans le cadre de la Tunisie peuvent mieux nous éclairer dans l'exploration du thème étudié.

1. La réglementation du contrôle légal des comptes

La fonction du commissariat aux comptes a été instaurée et réglementée en premier lieu par le code de commerce de 1959 dont le règne en matière de droit des sociétés s'est prolongé jusqu'à l'année 2000. La profession comptable comporte principalement quatre corps professionnels: Les experts comptables, les comptables, les conseillers fiscaux et les bureaux d'encadrement et d'assistance fiscale. Les comptables et les experts comptables ont le monopole des métiers de tenue et d'assistance comptable ainsi que le commissariat aux comptes³. Pendant de nombreuses années, le régime professionnel du commissariat aux comptes était sous le monopole des experts comptables et contrôlé par un organisme relevant

³ L'article premier de la loi n°2002-16 du 4 février 2002, portant organisation de la profession des comptables dispose « nul ne peut exercer les fonctions de comptable au sens de l'article premier de la présente loi s'il n'est pas inscrit au tableau de la compagnie des comptables de Tunisie prévue par le chapitre 2 de cette loi. Toutefois, les experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie et soumis aux dispositions de la loi n°88-108 du 18 août 1988, portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable, sont autorisés à exercer ces fonctions ».

de la tutelle du ministère des finances à savoir l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Ce n'est qu'avec la promulgation de la loi n°2002-16 que le commissariat aux comptes a été étendu aux techniciens de la comptabilité réunis sous une deuxième corporation professionnelle dite la Compagnie des Comptables de Tunisie.

Sur le plan juridique, le contrôle légal des comptes a connu, principalement, deux récentes réformes: l'apparition du code des sociétés commerciales en 2004 et la promulgation de la loi 2005-96 relative à la sécurité des relations financières. Le rôle des commissaires aux comptes vient d'être renforcé à différents niveaux :

Désormais le contrôle légal des comptes est étendu aux SARL d'une certaine taille alors qu'auparavant l'intervention de l'auditeur était limitée aux sociétés anonymes. Par ailleurs, le commissaire aux comptes tunisien en vertu de la loi du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficultés et post l'amendement du 29 décembre 2003, est chargé d'avertir des prémisses des difficultés de leurs clients. Enfin, il est devenu un soutien à la justice pour dévoiler les crimes dans le cadre des activités entreprises. Avec ces nouveaux attributs, on s'attend à ce que le commissaire aux comptes coopère et interagisse de plus en plus avec les organes de contrôle statutaire comme le conseil d'administration, le conseil de surveillance et le comité d'audit.

2. La structure du marché d'audit

Qu'il s'agit de techniciens de comptabilité ou d'experts comptables, les commissaires aux comptes exercent soit à titre individuel soit dans le cadre d'une société. Toutefois, l'examen du tableau de l'ordre prouve que la majorité des professionnels sont des cabinets individuels et qu'une minorité est constituée de grands cabinets qui sont essentiellement soit des représentants des «Big Four» soit des sociétés d'expertise comptable. Dans ces dernières années, il a été enregistré un accroissement sans cesse des groupements de professionnels sous forme de sociétés à responsabilité limitée.

Nous présentons dans le tableau suivant l'évolution de l'effectif des experts comptables durant la période 2000 -2004.

TABLEAU 1

L'évolution de l'effectif des experts comptables en Tunisie

	2000	2001	2002	2003	2004
Personne physique	284	311	337	362	388
Nouveaux inscrits	21	27	26	25	26
Sociétés inscrites	88	104	111	115	125
Stagiaires inscrits	445	603	769	656	643

Source : La Revue de L'expert spécial loi de finance 2005.

Comparée à d'autres pays, nous pouvons constater que la profession comptable en Tunisie demeure insignifiante.⁵ En effet, depuis 1983 jusqu'à l'année 2004 le nombre de professionnels n'a augmenté que de 356 membres. Toutefois, ce paysage comptable caractérisé par un effectif réduit des professionnels ne doit pas dissimuler l'évolution considérable connue en particulier durant les années 90.⁶

⁴ Certaines dispositions de ce code sont reformulées par la loi n°2005-65 du 27 juillet 2005.

⁵ A titre d'exemple le nombre des membres au Royaume Uni en 2002 est de 245712 alors qu'il est de 340 en Tunisie, le nombre moyen de partners par structure est de 123 au Royaume Uni contre 2.72 en Tunisie.

⁶ Ainsi, 37 % des membres de l'ordre et 33% des sociétés d'expertise comptable se sont inscrits au tableau de l'ordre après 1995.

A l'instar des autres pays du monde, les grands cabinets d'audit internationaux depuis qu'ils étaient «Big Eight», ont été représentés et dominant le marché d'audit en Tunisie. Le reste du marché est partagé entre des grands cabinets d'audit nationaux employant un nombre de collaborateurs situé entre 10 et 19 et des petites structures de professionnels comptables dont la plupart exerce à titre individuel.

3. La codification de la qualité de l'auditeur

Selon l'approche traditionnelle de la théorie de l'audit, l'indépendance et la compétence constituent les deux composantes fondamentales de la qualité de l'auditeur. En tant que membre de l'IFAC, la Tunisie dans sa normalisation de l'indépendance et de la compétence des auditeurs s'aligne avec les dispositions internationales.

Eu égard aux dispositions des textes législatifs en vigueur, l'indépendance des auditeurs semble être fortement réglementée en Tunisie avec un mandat de trois exercices renouvelables indéfiniment et les incompatibilités légales renforcées par l'article 262 du nouveau code des sociétés de l'an 2000.⁷

Cependant, il est généralement reconnu que l'indépendance constitue un état d'esprit qui ne pourrait être garantie avec des strictes dispositions légales. En Tunisie, les principes de la civilisation arabo-islamique qui prônent la culture de l'amitié et de la fraternité peuvent infléchir l'indépendance des commissaires aux comptes. D'autant plus, la structure financière familiale de la majorité des entreprises tunisiennes fait que la relation personnelle entre l'auditeur et son client est souvent très étroite. La confiance mutuelle qui s'établit au fil des années entre l'auditeur et son client fait souvent de l'auditeur un conseiller de la société et non un contrôleur de la régularité et de la sincérité des états financiers. Ici, il y a de raison de s'inquiéter qu'un abus de cette confiance n'affecte pas défavorablement l'indépendance de l'auditeur.

Quant à la compétence, outre le diplôme et le stage de trois ans chez un professionnel indépendant qui lui confèrent la possibilité de s'inscrire au tableau de l'ordre, l'auditeur doit se tenir continuellement au courant de l'évolution de la profession notamment en ce qui concerne les prises de position officielles en comptabilité ou en audit. En Tunisie, le règlement interne de l'ordre des experts comptables ne prévoit aucune mesure de suivi de la formation des professionnels après leur inscription. La seule inscription parmi les membres de l'ordre, à notre sens ne peut être une garantie de la compétence professionnelle.

Pour la responsabilité judiciaire des commissaires aux comptes, l'article 272 du nouveau code des sociétés commerciales prévoit que le professionnel est responsable à l'égard des tiers des conséquences dommageables des négligences et faits commis dans l'exercice de ses professions. Il s'agit d'une responsabilité régie par les règles générales du mandat. De ce fait, les poursuites judiciaires à l'encontre des auditeurs sont peu courantes en Tunisie et ne sont pas aussi effectives que celles dans d'autres milieux comme aux Etats-Unis par exemple.

Enfin, nous précisons qu'il été crée au sein de l'ordre des experts comptables de Tunisie une commission de contrôle de qualité. Cette cellule, composée de trois membres de l'ordre, veille au contrôle du respect des diligences professionnelles par les experts comptables lors de l'accomplissement de leurs missions de commissariat aux comptes. Sur le plan pratique, l'efficacité de cette commission paraît assez limitée et sujette à plusieurs réserves faute d'indépendance de ces membres.

⁷ Cet article interdit les fonctions du commissaire aux comptes aux administrateurs, membres du directoire, apporteurs en nature et tout leurs parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement.

III. Les liens entre gestion des résultats et qualité d'audit externe

L'objectif principal de la présente recherche est l'identification de la nature de la relation entre la gestion des résultats comptables et la qualité d'audit externe compte tenu des spécificités socio-économiques de la Tunisie.

1. Qualité d'audit vs qualité de l'auditeur

L'article fondateur de De Angelo (1981b) définit la qualité d'audit comme « l'appréciation par le marché de la probabilité jointe qu'un auditeur va simultanément découvrir une anomalie ou une irrégularité significative dans le système comptable de l'entreprise et mentionner et publier cette anomalie ou cette irrégularité ». Cette définition renvoie à l'approche dualiste qui fait la distinction entre la compétence technique de l'auditeur représentée par la capacité de détection des erreurs dans les états financiers et son indépendance codifiée à travers la qualité de révélation. Il s'agit d'une évaluation indirecte de la qualité d'audit par le biais des caractéristiques de l'auditeur. Ultérieurement, certains chercheurs ont développé une approche directe pour l'évaluation de la qualité d'audit et ce en examinant les différentes étapes constitutives du processus d'audit (Sutton et Lampe, 1991 ; Knapp, 1991 et Pigé, 2003). Toutefois, la difficulté que pose cette approche directe, liée principalement à l'opacité du processus d'audit et à la forte asymétrie d'information entre l'auditeur et le marché, constitue une entrave à notre recours à cette méthode dans le contexte tunisien. C'est pour cela que nous privilégions, dans le cadre de cette étude, l'approche duale classique fondée sur les caractéristiques de l'auditeur : l'indépendance et la compétence.

L'utilisation de cette approche a généré une littérature abondante sur le plan théorique et empirique. Dans ce cadre, il a été établi la nécessité de l'intervention d'un auditeur externe pour la purification des processus de communication financière des éventuelles anomalies que posent les pratiques de gestion des résultats. (Wallace, 1980 et Datar et al., 1991).

2. Hypothèses de recherche

Selon une optique théorique, Jensen et Meckling (1976) ainsi que Watts et Zimmerman (1983), ont mis en exergue la valeur ajoutée d'un auditeur indépendant pour le bon déroulement des contrats conclus par l'entreprise avec ses différents partenaires. Ces contrats sont généralement libellés en termes de chiffres comptables et sont, par conséquent, sujets à plusieurs manipulations par les préparateurs des états financiers. Dans ce cadre, le rôle d'un fournisseur de confiance a été assigné à l'auditeur externe en raison de sa technicité comptable.

Sur le plan empirique, les résultats des études testant l'efficacité des auditeurs dans la réduction des pratiques comptables discrétionnaires sont mitigés et peu concluants. Globalement, l'hypothèse du lien négatif entre la gestion des données comptables et la renommée de l'auditeur a été validée uniquement dans l'environnement étasunien où le risque judiciaire est plus éminent par rapport à d'autres milieux (Subramanyam et al., 1998 ; Francis et al., 1999 et Gore et al., 2001). La quasi-totalité de ces recherches a établi que les accruals discrétionnaires, indicateur de la gestion des résultats, chez les firmes auditées par les « Big

Four » sont nettement inférieurs à ceux des autres firmes. En revanche, les études menées dans d'autres contextes, en particulier en France (Piot, 2001) et en Belgique (Vander Bauwhede et al., 2003), n'ont pas validé la promotion de la qualité des données comptables en fonction de la réputation de l'auditeur.

Il paraît que les différences institutionnelles et juridiques entre les deux milieux anglo-saxon et euro-continentale sont de nature à influencer sensiblement l'efficacité du processus d'audit et expliquer, par conséquent, la divergence des résultats obtenus au niveau académique.

En Tunisie, le thème étudiant les liens entre la qualité d'audit et la gestion des résultats n'a pas encore été exploré. Dans l'état actuel de la littérature, il ressort une prédominance de la théorie de l'agence et de la théorie positive dans l'explication des déterminants de la gestion des résultats et dans l'analyse des mécanismes de contrôle des dirigeants. Or, il a été démontré, dans quelques travaux de recherche, que ces théories s'adaptent peu avec les données de certains pays comme la France (Paquerot, 1996) ou la Tunisie (Shabou, 2003). En substitution, les auteurs de ces recherches soutiennent que la théorie de l'enracinement fournit un cadre explicatif et prédictif qui corrobore mieux les réalités de ces environnements. A cet égard, nous pensons que l'exploit des apports de la théorie de l'enracinement peut contribuer à une meilleure compréhension de l'inefficacité de certains outils de contrôle comme l'audit externe. Ce dernier pourrait constituer, dans plusieurs situations, une source d'enracinement des gestionnaires en place plutôt qu'un outil de réduction des coûts d'agence.

Etant donné les caractéristiques de la profession d'audit et les traits de son environnement juridique en Tunisie, nous ne pouvons pas affirmer une réduction de l'ampleur des ajustements comptables discrétionnaires en présence d'un audit de qualité chez les PME tunisiennes. De ce fait, nous formulons notre première hypothèse de la manière suivante :

H1: Il n'existe pas de relation négative entre la gestion des résultats comptables et la qualité d'audit externe.

Pour pouvoir tester empiriquement cette hypothèse, nous retenons deux indicateurs de la qualité d'audit : la réputation de l'auditeur et la durée des liens « auditeur-audité ».

2.1 Gestion des résultats et réputation de l'auditeur

La réputation du cabinet constitue l'indicateur le plus couramment utilisé au niveau empirique pour l'évaluation de la qualité d'audit. Ce critère résulte de la thèse des « poches profondes »⁸ telle décrite par De Angelo (1981a). Selon cette thèse, seuls les grands cabinets, qui se procurent des réserves financières importantes, sont en mesure de compenser les éventuelles pertes, suite à une fausse certification.

He et al.(2005) ont démontré que cette théorie ne peut être appliquée dans les systèmes juridiques, outre étasunien, caractérisés par un formalisme poussé laissant une place limitée à l'interprétation des juges. Par ailleurs, les événements récents, liés à la disparition des grands réseaux d'audit comme Andersen et KPMG, justifient l'insuffisance et les limites de l'indicateur de réputation dans l'évaluation de la qualité d'audit externe. Ceci nous conduit à formuler l'hypothèse suivante :

H1.1 : Il n'existe pas de relation négative entre la gestion des résultats comptables et la réputation de l'auditeur externe.

⁸ C'est la traduction du concept américain : *deep pockets*.

2.2 Gestion des résultats et durée de la relation auditeur-audit

A côté de la réputation, la durée de la relation 'auditeur-audit' a été également utilisée au niveau des travaux de recherche en tant qu'indicateur d'évaluation de la qualité d'audit externe. La littérature antérieure dévoile deux points de vue divergents quant à l'effet de l'ancienneté du mandat d'audit sur la qualité de l'auditeur. Par exemple, Shockley et Holt (1983) et Knapp (1991), ont démontré que la qualité de détection des irrégularités et des anomalies dans les états financiers est positivement associée à l'ancienneté du mandat de l'auditeur. Alors que, Richard et Reix (2002) et Frankel et al. (2002), ont établi une perte d'indépendance chez les auditeurs en fonction de la durée des relations avec leurs clients.

En Tunisie, les dispositions légales depuis des années, stipulent que le mandat de commissariat aux comptes est de trois ans renouvelable indéfiniment.

En outre, les principes de la civilisation arabo-musulmane, qui prônent la culture d'amitié, ainsi que la présence des liens humains assez forts dans la société tunisienne, font que les commissaires aux comptes rentrent souvent dans des relations personnelles avec leurs clients. Ces relations sont souvent de nature à porter atteinte à l'impartialité du jugement du professionnel. Cette perte d'indépendance se trouve davantage prononcée avec la durée de relation entre l'auditeur et l'audit. Ce constat trouve une justification supplémentaire au niveau de la thèse d'enracinement des dirigeants. Selon cette théorie, les dirigeants ont intérêt à investir dans la longévité du mandat avec les auditeurs qu'ils ont eux-mêmes choisis et gagner, par conséquent, la confiance de ses contrôleurs de manière à élargir leur espace discrétionnaire au niveau des choix comptables. Eu égard à ses spécificités socioculturelles de la Tunisie, nous énonçons l'hypothèse suivante :

H1.2 : Il existe une relation positive entre la gestion des résultats comptables et la durée de la relation « auditeur-audit ».

IV. Echantillon et méthodologie

1. Echantillon et collecte des données

L'échantillon de cette étude est composé de 93 sociétés tunisiennes cotées et non cotées à la bourse de Tunis réparties en cinq secteurs d'activités: l'industrie, l'agriculture, les services, le commerce et le tourisme. Nous avons exclu les institutions financières qui sont soumises à une réglementation spécifique en matière d'établissement des états financiers et de leur publication.

Les données de cette étude ont été collectées par le biais d'une enquête à base de 89 questionnaires rédigés sous deux modalités selon leur destination : la première est destinée aux experts comptables et la seconde aux dirigeants des PME tunisiennes. En outre, nous avons consulté les rapports annuels pour des sociétés cotées et d'autres faisant appel public à l'épargne disponibles au conseil du marché financier.

Cette procédure nous a permis de collecter 372 firme-année observations. La période de l'étude s'étale entre 1997-2000.

Les principales caractéristiques des firmes constitutives de notre échantillon sont résumées au niveau du tableau suivant :

TABLEAU 2
Les statistiques descriptives de l'échantillon (ni=372 observations)

Variable	M	ET	Min	Max
Bénéfice net	0,067	0,772	-0,841	14,492
Chiffre d'affaires	3,234	1,632	0	24,962
Immobilisations	1,817	3,613	0,002	31,263
Cash-flows d'exploitation	0,158	1,118	-0,745	17,822
Dettes financières CT	0,889	4,776	0	32,712
Dettes financières LT	0,803	9,237	0	28,171
Accruals totaux	-0,090	1,120	-17,805	14,475

Les valeurs figurant sur ce tableau sont calculées sur les 93 sociétés tunisiennes constitutives de notre échantillon observées durant quatre années (1997-2000) et sont normées par le total des actifs de l'année t-1.

Les statistiques descriptives sont un préliminaire indispensable à notre recherche quantitative. Elles permettent de résumer la tendance centrale des données (moyenne M, écart type ET, valeur minimale Min, valeur maximale Max). Les écarts types des indicateurs que nous avons retenus ne sont pas très élevés ce qui nous permet de conclure sur l'homogénéité des observations de cette étude. Cette caractéristique constitue une condition nécessaire pour mener à bien l'analyse multivariée.

2. Mesure des variables et méthodologie

L'essentiel de notre méthodologie consiste à construire un modèle explicatif de la gestion des résultats comptables en fonction de la qualité d'audit. Dans ce modèle, nous combinons deux indicateurs explicatifs de la gestion des résultats à savoir la réputation de l'auditeur et l'ancienneté de la relation auditeur-audit. Il s'agit donc de tester la régression suivante:

La gestion des résultats = f (la réputation de l'auditeur, la durée de la relation auditeur-audit)(1).

Cette régression sera estimée sur la base d'un panel cylindré⁹ composé de 372 observations.

En ce qui concerne la mesure de la variable dépendante de la régression 1, nous avons retenu les accruals discrétionnaires comme un outil de détection de la gestion des résultats. Après nombreuses itérations menées sur les différents modèles d'estimation des accruals discrétionnaires issus de la littérature antérieure¹⁰ et appliqués à notre échantillon, nous avons choisi de retenir le modèle de flux de trésorerie pour la mesure de ces paramètres comptables occultes. Ce modèle est libellé à travers l'équation suivante :

$$AT_{i,t}/A_{i,t-1} = (a\Delta CA_{it} + b IMMO_{it} + c CFE_{it} + \check{c})/A_{i,t-1} + \varepsilon_{it}$$

$AT_{i,t}$ est le montant total des accruals de la firme i pour l'année t.

$A_{i,t-1}$ est le montant total des actifs de la firme i à l'année t-1.

$\Delta CA_{i,t}$ est la différence entre le chiffre d'affaires de l'année t et le chiffre d'affaires de l'année t-1 pour la firme i.

$IMMO_{i,t}$ est le montant des immobilisations brutes (hors immobilisations financières) de la firme i pour l'année t.

$CFE_{i,t}$ correspond aux cash-flows d'exploitation de l'année t pour la firme i.

$\varepsilon_{i,t}$ est le terme d'erreur de la régression et ça correspond aux accruals discrétionnaires.

⁹ Un panel est dit cylindré lorsque tous les individus sont observés durant une même période et présentent la même dimension temporelle.

¹⁰ En particulier, nous citons le modèle de Jones (1991) et le modèle de De Angelo (1986).

Etant donné les influences sectorielles sur la qualité des estimations des ajustements comptables discrétionnaires, nous avons rajouté à l'équation ci-dessus cinq variables muettes représentatives des secteurs d'activité auxquels appartient l'échantillon de cette étude.

En ce qui concerne la réputation de l'auditeur, elle est captée à travers deux variables : AUDIT I et AUDIT II dont le contenu est expliquée au niveau du tableau 3. Cette démarche, fondée sur une typologie tripartite de la réputation des auditeurs, est inspirée de l'étude de Francis et al. (1999) menée sur un nombre d'observations d'environ 74390 firmes cotées à la bourse de NASDAQ et que nous avons adaptée aux spécificités de l'environnement tunisien.

D'après le répertoire national d'entreprises établi par l'Institut National des Statistiques en 2003, les Grands Cabinets d'Audit Locaux représentés par la variable AUDIT II, répondent aux critères suivants:

*Le nombre de collaborateurs se situe dans l'intervalle [10, 49].

*Le propriétaire du cabinet dispose d'un diplôme d'expertise comptable.

*L'année d'inscription dans le tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie est antérieure à 1992.

La définition et la mesure de l'ensemble des variables indépendantes du modèle 1 sont récapitulées au niveau du tableau 3.

TABLEAU 3
Les indicateurs des variables explicatives

	construit	Variables explicatives	Modalités d'intégration ou de calcul
Qualité d'audit	Réputation du cabinet d'audit	AUDIT I	Variable binaire codée 1 si l'auditeur est affilié à l'un des « Big Six » et 0 sinon.
		AUDIT II	Variable binaire codée 1 si l'auditeur appartient à un grand cabinet national (c'est-à-dire ayant un nombre de collaborateurs supérieur à 10 et inscrit avant 1992) (et non Big Six) et 0 sinon.
	L'ancienneté de la relation auditeur -audité	ANCT	LOG nombre d'années entre la première nomination de l'auditeur et le dernier exercice (c'est-à-dire l'année 2000).

V. Analyse et discussions des résultats

Deux types d'outils statistiques ont été conduits pour tester les hypothèses de cette recherche. Le premier est l'ANOVA qui envisage l'effet individuel de chacune des variables explicatives de la gestion des résultats. La procédure de l'analyse de variance ANOVA à un facteur permet d'effectuer une analyse de variance sur une variable quantitative dépendante (dans notre étude les accruals discrétionnaires) par une variable indépendante. L'ANOVA sert à tester l'hypothèse d'égalité des moyennes.

Le second outil statistique consiste en une analyse de régression multivariée (1) testant l'effet marginal des différentes variables explicatives prises simultanément.

1. Analyse descriptive

Dans l'analyse descriptive nous présentons les caractéristiques de la variable expliquée en fonction des variables explicatives ainsi que l'étude des corrélations.

1.1 Analyse univariée

En premier lieu, nous avons mené des tests de comparaison des moyennes des accruals discrétionnaires entre les trois groupes d'auditeurs selon leur réputation et que nous résumons dans le tableau suivant :

TABLEAU 4.1
Statistiques descriptives sur la réputation de l'auditeur

La réputation de l'auditeur (hypothèse H1.1)				
	AUDIT I	AUDIT II	AUTRES	F test. (p-value)
AD	0,213	0,076	0,231	1,93 (0,02)

AD: accruals discrétionnaires mesurés selon le modèle de flux de trésorerie

Les résultats issus de l'application du modèle de flux de trésorerie sur des données de panel démontrent que les accruals discrétionnaires les plus élevés sont enregistrés chez les clients des « Big Six » alors que les valeurs les plus faibles sont affichés chez les Grands Cabinets d'Audit Locaux.

Ensuite et pour tester l'effet de la durée de la relation « auditeur-audité » sur la gestion des résultats, nous avons scindé notre échantillon en deux groupes, en fonction de la durée de cette relation. La valeur médiane de la variable ANCT a été calculée pour distinguer ces deux groupes.

TABLEAU 4.2
Statistiques descriptives sur la durée de la relation 'auditeur-audité'

La durée de la relation 'auditeur –audité'			
	1	0	F test. (p-value)
AD	0,095	0,103	2,12 (0,08)

-1 correspond aux observations pour lesquelles la durée de la relation 'auditeur-audité' dépasse 3 ans (la médiane de la variable ANCT calculée sur les quatre années de l'étude) et 0 correspond aux cas contraires. Les valeurs reportées dans ce tableau sont respectivement les moyennes des accruals discrétionnaires et le test de l'ANOVA.

Au vu du tableau ci-dessus, nous constatons que le test de l'ANOVA indique l'existence d'une différence significative entre les deux groupes de firmes classées selon la durée des fonctions du commissaire aux comptes (le p-value affiché est inférieur à 10%).

1.2. Etude des corrélations

L'absence de multicollinéarité entre les variables explicatives est une condition fondamentale pour permettre une meilleure estimation d'une régression linéaire. Pour vérifier l'absence de ce problème au niveau de notre échantillon, nous avons calculé les coefficients de la matrice de corrélation de Pearson. Les résultats, présentés dans le tableau 5, indiquent l'absence d'une

multicollinéarité problématique entre les variables indépendantes de notre modèle de la gestion des résultats (1). Tous les coefficients de la matrice de Pearson sont strictement inférieurs à 0.9.

TABLEAU 5
Corrélation des variables

Variables	AUDITI	AUDITII	ANCT
AUDITI	1.000		
AUDITII	-0.545	1.000	
ANCT	-0.234	0.345	1.000

2. Test des hypothèses de recherche

Les résultats de l'analyse de régression (1) sont présentés dans le tableau 6. L'utilisation des données de panel complet indique que la prise en compte d'une dimension individuelle des entreprises sous forme d'un effet aléatoire, fournit les meilleurs résultats d'un point de vue significativité statistique.

TABLEAU 6
Régression explicative de la gestion des résultats en fonction de la qualité d'audit externe

Régression1: Cross-sectional time-series FGLS $AD_{it} = \alpha_0 + \alpha_1 \text{AUDIT I}_{it} + \alpha_2 \text{AUDIT II}_{it} + \alpha_3 \text{ANCT}_{it} + \varepsilon_{it}(1)$ Nombre d'observations = 372 Nombre de groupes = 93 période = 4	
Variables indépendantes	Coefficients α_i
α_0	-0,432**
AUDIT I	0,123***
AUDIT II	-0,175**
ANCT	0,345***
S1	-0,23
S2	-0,639
S3	0,354*
S4	-0,234**
S5	-0,256***
Log likelihood = 299,881 Wald chi2 (7) = 463,243***	
*** Significatif à 1%, ** significatif à 5% et significatif à 10%.	

Les résultats de la régression des moindres carrés généralisés GLS issue de l'utilisation des données de panel montrent que les auditeurs «Big Six», devenus actuellement «Big Four», influencent positivement et significativement l'étendue de la gestion des résultats comptables. Ceci contrairement aux Grands Cabinets d'Audit Locaux qui s'avèrent plus conservateurs à l'égard de ces pratiques discrétionnaires détectées chez les entreprises tunisiennes. Ces résultats nous conduisent à valider l'hypothèse H1.1 dans le contexte tunisien. Nos résultats s'accordent ainsi avec la lignée des recherches réalisées dans les pays de l'Europe (Piot, 2001 et Vander Bauwhede et al., 2003) et contredisent les conclusions des travaux anglo-saxons (Becker et al., 1998 et Francis et al., 1999).

L'inefficacité des auditeurs «Big Four» dans la fiabilisation des données comptables peut être attribuée à la fragilité du système légal disciplinaire des auditeurs en Tunisie. Ce dernier demeure nettement moins risqué que celui aux Etats-Unis en ce qui concerne la responsabilité civile des auditeurs externes. En revanche, la vigilance des Grands Cabinets d'Audit Locaux à l'égard des pratiques de gestion des résultats peut être expliquée par la volonté de ces cabinets à concurrencer les réseaux d'audit internationaux implantés dans leurs pays.

Pour ce qui est de l'incidence de la durée de la relation «auditeur-audité» sur la gestion des résultats, nous avons trouvé que le coefficient α_3 associé à la variable ANCT est significativement positif. Cela nous conduit à confirmer l'hypothèse H1.2. Par conséquent, nous déduisons que les auditeurs tunisiens sont vulnérables au risque de perte de leur indépendance en fonction de la durée de leur relation avec leurs clients. Ce résultat s'aligne avec celui de Knapp (1991) et atteste que l'ancienneté de la relation joue en faveur d'une gestion des résultats comptables. La confiance mutuelle qui s'établit entre les deux parties au mandat d'audit peut parfois évoluer vers le sens d'une certaine 'complicité'. La survenance de ce risque est davantage favorisée avec la réglementation tunisienne qui stipule un renouvellement illimité du mandat d'audit. En effet, ce n'est qu'avec la loi 2005-96 relative à la sécurité des relations financières que le législateur tunisien a reconnu l'importance de la rotation des commissaires aux comptes.

A la lumière de ces résultats, nous pouvons conclure que la théorie de la qualité d'audit telle que décrite par De Angelo (1981a) ainsi que la thèse des poches profondes, s'adaptent peu avec les spécificités de l'environnement institutionnel tunisien. Le système légal tunisien fait partie des systèmes juridiques du droit écrit, qui diverge largement du droit coutumier, dit également 'common law'. Les dispositions du code des obligations et des contrats sont rédigées avec tant de formalisme, réduisant au maximum la place aux interprétations des juges. Cependant, il apparaît que nos résultats concernant l'effet de la qualité d'audit, peuvent trouver une meilleure explication au niveau de la théorie de l'enracinement. Dans ce sens, nous pouvons envisager que la gestion des résultats comptables ainsi que les auditeurs externes constituent des vecteurs privilégiés mis à la disposition des dirigeants pour s'enraciner davantage dans leurs postes.

VI. Conclusion

Le principal objectif de cette recherche était d'expliquer les pratiques de gestion des résultats comptables en fonction de la qualité d'audit externe dans le contexte des entreprises tunisiennes. A l'issue de l'étude empirique menée sur un échantillon de 93 firmes observées entre 1997-2000, trois principales conclusions ont été dégagées.

Les résultats obtenus suggèrent que les réseaux d'audit internationaux «Big Four» ne réduisent pas les pratiques comptables discrétionnaires opérées par les dirigeants des PME tunisiennes. En revanche, les Grands Cabinets d'Audit Locaux apparaissent prudents à l'égard

de ces ajustements comptables discrétionnaires. La durée de la relation entre l'auditeur et son client semble affecter négativement l'indépendance des auditeurs et par conséquent la fiabilité des données comptables.

Bien que cette étude ait mis en évidence l'importance des aspects socioculturels dans l'étude des problèmes comptables, elle présente certaines limites qui réduisent la portée de ses résultats.

La principale limite concerne la validité externe des résultats enregistrés justifiée par le recours à l'enquête comme outil de collecte des données. L'utilisation de cet outil s'explique par l'absence d'une base de données publique en Tunisie.

Une autre limite se rapporte à la difficulté de mesure de la qualité de l'audit externe et que nous avons rapprochée par les propriétés intrinsèques liées à l'auditeur (son indépendance et sa compétence). Des facteurs comme la structure du cabinet ou son arsenal technologique auraient pu être inclus dans l'analyse. Par ailleurs, nous citons la limite se rattachant à la période de l'étude qui s'étale entre 1997-2000 et qui mérite d'être actualisée. Enfin, une approche élargie de la gestion des résultats comptables exige la prise en considération d'un ensemble de facteurs qui sont de nature à influencer directement ou indirectement la fiabilité des états financiers. Certains de ces facteurs jouent en faveur d'une amplification de la gestion des résultats comme les coûts politiques, les coûts d'endettement et la forme de rémunération des dirigeants. D'autres facteurs constituent des contraintes à l'exercice de la discrétion comptable managériale comme par exemple le conseil d'administration, la structure de propriété et l'investissement institutionnel. Ces facteurs ont été omis dans le cadre de cette étude.

Compte tenu de ces limites, plusieurs voies de recherche se dessinent. D'abord, nos résultats suggèrent une discussion plus approfondie sur les déterminants de la qualité d'audit à retenir. A ce titre, nous souhaiterions valider notre mesure de la qualité de l'audit externe dans le contexte tunisien par d'autres recherches futures.

Une étude comparative entre plusieurs pays ou avec des environnements proches de la Tunisie pourrait apporter une meilleure compréhension de l'influence des facteurs socioculturels sur les pratiques de gestion des résultats. Enfin, une dernière voie de recherche consiste à inclure l'effet d'autres variables de gouvernance, qui sont de nature à dynamiser le rôle de la qualité d'audit externe, comme par exemple les comités d'audit. Durant la période de notre étude, ces comités n'étaient pas prévus par le législateur tunisien. Il serait donc intéressant d'étudier, dans une période plus récente, l'apport de la qualité d'audit externe en présence des comités d'audit et analyser par la suite les éventuelles interactions qui peuvent exister entre ces deux mécanismes de contrôle des stratégies comptables des dirigeants.

BIBLIOGRAPHIE

Becker, C.L., M. L. DeFond, J.Jiambalvo et K.R. Subramanyam (1998), «The effect of audit quality on earnings management», *Contemporary Accounting Research*, vol.15 (1), printemps, pp.1-24.

Datar, S.M., G. A. Feltham et J.S. Hughes (1991), «The role of audits and audit quality in valuing new issue», *Journal of Accounting & Economics*, vol.14, pp.3-49.

De Angelo, L. (1986), «Accounting numbers as market valuations substitutes: a study of management buyouts of public stockholders », *The Accounting Review*, vol.61, n°3, Juillet, pp.400-420.

De Angelo, L.E. (1981a), «Auditor independence, 'low balling' and disclosure regulation», *Journal of Accounting & Economics*, vol.3 (Août) 1, pp.113-127.

- De Angelo, L.E. (1981b), «Auditor size and quality», *Journal of Accounting & Economics* vol.3, (Décembre), pp.183-199.
- DeFond, M.L. et J. Jiambalvo, (1993), «Factors related to auditor client disagreements over income-increasing accounting methods», *Contemporary Accounting Research*, vol.9, pp.415-431.
- Defond, M.L. et J. Jiambalvo (1994), «Debt covenant violation and abnormal accruals», *Journal of Accounting & Economics*, vol.117, pp.145-176.
- Douglas, M.(1989), «Culture and collective action : the relevance of culture», New York: Bergin et Garvey.
- Francis, J. R., E. L. Maydew et H. C. Sparks (1999), «The role of Big six auditors in the credible reporting of accruals», *Auditing: a Journal of Practice & theory*, vol.18, pp. 17-35.
- Frankel, R., M. Johnson et K.Nelson (2002), «The relation between auditors' fees for non-audit services and earnings quality», *The Accounting Review*, vol.70, n°4, pp.145-177.
- Gore, P., P.F. Pope et A.K Singh (2001), «Non-audit services, Auditor Independence and Earnings Management», *Working Paper* Lancaster University.
- He, L., R. Labelle, C. Piot et D.B. Thornton (2005), «Gouvernance et qualité de l'information financière», *Gestion 2000*, vol.30, n°3, automne, pp.28-40.
- Jones, J. (1991), «Earnings management during import relief investigations», *Journal of Accounting Research*, vol.29, n°2, pp.193-228.
- Jensen, M.C. et W. Meckling (1976), «Theory of the firm: managerial behaviour, agency costs and ownership structure», *Journal of Financial Economics*, 3(4), pp.305-360.
- Knapp, M.C. (1991), «Factors that audit committee members use as surrogates for audit quality», *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, vol.10, n°1, pp.615-637.
- Paquerot, M. (1996), «L'enracinement des dirigeants et ses effets», *Revue Française de Gestion*, n°111, Novembre Décembre, pp. 212-225.
- Peasnell, K.V., P.F. Pope et S. Young (2000), «Accruals management to meet earnings targets: UK evidence pre- and post Cadbury», *The British Accounting Review*, Kidlington, Décembre, vol.32, Iss.4, pp.415-438.
- Pigé, B. (2003), «Les enjeux du marché de l'audit», *Revue Française de Gestion*, vol. 29, n° 147, pp.87-103.
- Piot, C. (2001), «Agency costs and audit quality: evidence from France», *European Accounting Review*, 10(3), pp.461-499.
- Richard, C. et R. Reix (2002). «Contribution à l'analyse de la qualité d'audit: le rôle de la relation entre le directeur financier et le commissaire aux comptes», *Comptabilité Contrôle Audit*, 8(1), pp.151-174.
- Shabou, R. (2003), «Nature des détenteurs de blocs de contrôle, mécanismes de contrôle et performance financière des entreprises tunisiennes», *Revue Gestion 2000*, pp.125-144.
- Shockley, R.et Holt R. (1983), «A behavioural Investigation of supplier differentiation in the market for audit services», *Journal of Accounting Research*, automne, pp.545-56.
- Sutton, S.G. et J.C. Lampe (1991), «A framework for evaluating process quality for audit engagements», *Accounting & Business Research*, vol.21, n° 83, pp.275-288.
- Vander Bauwhede, H., M. Willekens et Gaeremynk A. (2003), «Audit firm size, public ownership, and firm's discretionary accruals management», *The International Journal of Accounting*, vol.38, Iss.1, pp.1-22.
- Wallace, W. (1980), «The future of business information reporting», *Journal of Accountancy*, vol.150, Iss.6, pp.59-62.
- Watts, R. L. et J.L. Zimmerman (1978), «Towards a positive theory of the determination of accounting standards», *The Accounting Review*, vol.15, pp.112-134.
- Watts, R.L. et J.L. Zimmerman (1983), «Agency problems, auditing and the theory of the firm: some empirical evidence», *The Journal of Law and Economics*, Octobre, pp.613-633.

